

## **Signature d'un nouveau partenariat en faveur de la création française audiovisuelle**

Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, se félicite des accords majeurs que viennent de conclure chaînes de télévision, producteurs audiovisuels et distributeurs.

Le premier régit les relations entre les producteurs audiovisuels et le Groupe TF1. Huit ans après le précédent accord, il marque une nouvelle étape dans les relations entre les parties, confirmant l'engagement dans la production d'œuvres audiovisuelles françaises et européennes du groupe TF1, tout en donnant un cadre plus souple à ses investissements. Si l'accord permet à TF1 de recourir davantage à la production dite dépendante, il préserve, en l'adaptant, l'encadrement des droits acquis par le groupe en favorisant la diversité et la vitalité de la production audiovisuelle.

Le second accord vient préciser les conditions de négociation des mandats de distribution et des droits secondaires des œuvres. Il parachève pour TF1 et France Télévisions le travail entamé lors de la loi du 15 novembre 2013.

La ministre de la Culture et de la Communication félicite les organisations signataires pour leur esprit de responsabilité et leur volonté de trouver des accords pérennes et collaboratifs. Diffuseurs et producteurs entrent ainsi dans une nouvelle ère de leur relation, une nouvelle alliance pour relever les défis communs qui sont les leurs.

Après les récents accords sur l'assurance chômage dans le secteur du spectacle en avril, ainsi que sur la meilleure diffusion des films en salles au service de la diversité en mai, c'est un nouvel accord structurant qui est trouvé au service de la création et de sa diffusion.

La signature des accords se déroulera au ministère le mardi 24 mai à 12h30.

### **Contact**

Ministère de la Culture  
et de la Communication  
DICOM / Service de presse  
01 40 15 80 20  
[Service-presse@culture.gouv.fr](mailto:Service-presse@culture.gouv.fr)